

Les comptes administratifs ont été approuvés à l'unanimité

Le compte administratif de la commune ainsi que les six comptes annexes ont été présentés et enregistrés.

* Concernant le budget communal:

En fonctionnement, le résultat de l'exercice s'élève à +171 108 euros et avec l'excédent antérieur, le résultat cumulé atteint +251 108 euros.

En investissement, le résultat négatif de l'exercice s'ajoute au résultat antérieur pour un total cumulé de - 197 971 euros.

* Concernant le budget de l'assainissement, le résultat de l'exercice est de +27 407 euros en fonctionnement et de - 8545 en section d'investissement. Quant au budget de l'eau, le bilan d'exploitation de 2018 est déficitaire (- 3490) excédentaire en investissement (+13 615).

* Les comptes des autres budgets (pôle médical, panneaux photovoltaïques, lotissement de Vauclair) ont tous été adoptés par la totalité des conseillers présents.

Les investissements pour 2019:

* Pour le budget primitif communal, le conseil municipal a fait le choix de l'aménagement de la place du Foyer, l'éclairage de l'église, le réseau chaleur (pour 62 400 euros) l'adressage, la voirie (100 000 euros) et l'achat d'un camion + étrave + fraiseuse (pour 160 000 euros). Ces investissements seront budgétisés en fonction des subventions accordées et de la capacité financière de la commune.

* Le budget d'assainissement sera concerné par les travaux de Verne et du bourg de Lapte pour un montant de 529 851 euros financés pour partie par l'Agence de l'Eau et le Département.

* le budget de l'eau sera soumis aux demandes de subvention. Les travaux seront budgétisés en cours d'année.

* Le budget du pôle médical s'élèvera à 440 000 euros avec un taux de subvention d'environ 70%

* Les conseillers ont davantage discuté sur le projet d'extension du lotissement de la Bruyère. En effet, sans la remise en état des réseaux de l'actuel lotissement, il sera impossible de raccorder l'extension. A ce propos, un élu suggère que l'on envisage l'achat de la zone de l'ex-usine Renon pour implanter un lotissement. Mais le coût de l'achat du terrain et de l'usine, la proximité de l'usine Paulet et la pollution du site sont autant d'arguments qui ont plaidé contre cette idée.